



REPUBLIQUE DE GUINEE

-----

*Travail – Justice – Solidarité*



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE  
L'AGRICULTURE COMMERCIALE  
EN GUINEE (PDACG)**

## **TERMES DE REFERENCE**

### **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES ETUDES POUR LA RENOVATION DU LABORATOIRE DE PROTECTION DES VEGETAUX DE KINDIA.**

Financement Banque Mondiale : Crédit N° 6771– GN / Don N° D713 - GN

#### **1. Contexte**

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable 2016-2020 (PASANDAD) qui est l'une des stratégies du Gouvernement de la Guinée pour la mise en œuvre du volet relatif à l'Agriculture contenu dans son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), élaboré et en exécution pour la période de 2016-2020. Le projet vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'objectif de développement du projet est de permettre l'investissement privé pour le développement de chaînes de valeur agricoles commerciales inclusives dans les zones ciblées.

Pour atteindre ces objectifs, le PDACG a été structuré autour de cinq (5) composantes :

- ❖ Composante n°1 : Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées
- ❖ Composante n°2 : Soutien à l'investissement privé
- ❖ Composante n°3 : Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale
- ❖ Composante n°4 : Intervention d'urgence
- ❖ Composante n°5 : Gestion et coordination du projet.

Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) déjà mise en place. L'UCEP travaille sous l'orientation stratégique d'un Comité Interministériel de Pilotage du Projet (CIP) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité de Coordination Technique l'Elevage. Plusieurs partenaires institutionnels et agences d'exécution participent également à la mise en œuvre du projet : il s'agit de Ministères, des Agences publiques et des ONG. Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 relative à l'établissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale, il est prévu au titre de la sous-composante 3.3, la rénovation du Laboratoire de protection des végétaux de Kindia.

Le PDACG envisage donc de réaliser à présent les études pour la rénovation du Laboratoire de Protection des Végétaux de Kindia.

## **2. Objectif général de la Mission du Consultant**

L'objectif de mission est d'effectuer la réalisation des prestations suivantes :

- les études d'Avant-Projet Détaillé (APD)
- l'élaboration du DAO

## **3. Objectifs spécifiques de la mission du Consultant**

De façon spécifique, les études demandées ont pour objectifs de/d' :

- faire l'état des lieux afin de relever toutes les parties dégradées du bâtiment,
- proposer les activités à réaliser pour la rénovation du bâtiment,
- réaliser les études techniques pour la rénovation du laboratoire de protection des végétaux,
- élaborer le DAO pour le recrutement des entreprises,

## **4. Localisation du site**

Le laboratoire de protection des végétaux objet des travaux est situé dans l'enceinte de la cour du Centre Régional de Recherche Agronomique de Foulayah (CRRAF) dans la préfecture de Kindia.

## **5. Consistance de la Mission du Consultant**

Les travaux concernés par la présente mission sont des travaux orientés essentiellement sur des bâtiments.

Ces travaux seront exécutés par une entreprise sur une durée globale de quatre (04) mois.

La période de garantie des travaux exécutés est fixée à douze (12) mois et court à compter de la réception des travaux.

La mission du Consultant quant à elle, se déroulera sur une période globale de 1.5 mois pour les présentes études.

## **6. Contenu des prestations**

### **A- Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD)**

Les études portant sur l'Avant-Projet Détaillé sont fondées sur le contenu de l'état des lieux effectué par le bureau.

#### **A.1 Tâches à effectuer**

Dans le cadre de l'élément de mission APD, les travaux à effectuer (sans être exhaustifs) sont les suivants :

- Les tests au scléromètre sur les éléments entrant dans la structure du bâtiment
- Les calculs des besoins énergétiques selon les règles en vigueur, compte-tenu des caractéristiques du projet, les conditions d'exploitation des équipements et appareils sont explicitées. A ce stade, il convient de détailler :
  - Le calcul énergétique complet, global et décomposé, pour l'ensemble des consommations prises en compte dans les objectifs énergétiques ;
  - L'intégration dans les cahiers des charges architecturaux des éléments relatifs à l'enveloppe thermique et aux fluides.
- La révision de l'ensemble du système d'alimentation du bâtiment en eau potable et celui d'évacuation des eaux usées/vannes et le redimensionnement éventuel des conduites.

Outre les éléments mentionnés ci-dessus, les tâches à effectuer porteront aussi sur les menuiseries (portes, fenêtres...), la toiture, le faux plafond, le sol en fonction du diagnostic effectué par le bureau lors de la visite du bâtiment

#### **A.2 Documents à produire**

Les études aboutiront aux documents suivants :

##### **A.2.1 Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P)**

Le cahier des clauses techniques particulières comprendra :

- La décomposition de l'ouvrage en lots ou séquences définis avec précision ;
- La cohérence de prestations entre les différents corps d'état pour la rénovation parfaite de l'ouvrage (Bâtiment, VRD, aménagements extérieurs, ...) en définissant les limites de prestations suivant chaque lot ;
- Un devis descriptif détaillé de chaque lot (avec mention des caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles et de position de tous les éléments de l'ouvrage, avec limites de prestation),
- Les prescriptions techniques correspondantes (référence aux normes, qualité des matériaux, mise en œuvre, essais et tolérance) ;
- Les informations sur l'occupation du sous-sol (câbles, canalisations ou autres ouvrages souterrains que l'entreprise doit s'attendre éventuellement à trouver) ;
- Les principes du plan général de coordination en matière de sécurité et de santé.

### **A.2.2 Calendrier enveloppe toutes prestations confondues**

Ce cahier doit comporter des indications sur la durée et l'enchaînement des travaux correspondant à chaque intervenant.

### **A.2.3 Devis Quantitatif Estimatif (DQE)**

Le DQE doit être cohérent avec le C.C.T.P. et le bordereau des prix unitaires.

### **A.2.4 Estimation détaillée confidentielle du coût des travaux**

Cette estimation doit intégrer les précisions suivantes :

- Estimation détaillée sur la base d'un mètre d'ouvrages élémentaires détaillés (Q x PU), répartie par lot technique ou poste, élaborée dans le cadre du DQE ;
- Synthèse reprenant les ratios associés : par lot, par fonction et par unité (m<sup>2</sup>) ;
- Le détail des options le cas échéant, comprenant le même degré de précision. Cette évaluation comprend toutes les dépenses afférentes à la rénovation de l'ouvrage suivant le cadre de décomposition.

### **A.2.5 Estimation indicative des consommations énergétiques du bâtiment**

Intrinsèquement liée au projet selon les règles en vigueur et les objectifs à atteindre.

### **A.2.6 Plans généraux**

Le dossier de plans issus des croquis réalisés lors de l'état des lieux sera affiné et détaillé pour prendre en compte les résultats des études correspondantes.

### **A.2.7 Plans détaillés**

- Plan des toitures ou terrasses, à l'échelle de 1/50°, avec indication des détails de construction ou d'équipement ;
- Plan des façades et coupes à l'échelle de 1/50°, définissant les différents nus et le repérage des menuiseries, fermetures, etc...

### **A.2.8 Plans techniques**

Les différents plans techniques concerneront :

- les plans électriques : réseaux, équipements ;
- les plans de plomberie : réseaux d'évacuation (EU, EV, EP) et réseaux d'adduction, équipements ;
- les plans des ouvertures (menuiserie bois, menuiserie métallique, alu-vitrée)
- les plans sécurité incendie ;
- les plans d'évacuations ;
- autres plans techniques.

### **A.2.9 Plans d'aménagement des espaces extérieurs**

Si l'espace le permet, le bureau prévoira l'aménagement extérieur comprenant :

- les plans de nivellements définitifs,

- les plans des végétations,
- les plans des voiries et réseaux, des circulations piétonnes,
- les plans, coupes, détails des éléments constituant les voiries et réseaux.

#### **A.2.10. Principaux éléments de calcul**

Les éléments de calcul concerneront notamment :

- les études énergétiques ;
- les débits et puissances des fluides

#### **A.2.11 Mémoire**

Le mémoire tient compte :

- des commentaires éventuels justifiant le respect des dispositions réglementaires et des servitudes, les choix techniques et les propositions de variantes ;
- des tableaux détaillés des surfaces (justifiant le respect des disposition réglementaires, surfaces utiles, surfaces plancher, surface des façades) ;
- les études énergétiques : ces études seront conformes à la réglementation thermique en vigueur et aux objectifs fixés par la Maîtrise d’ouvrage si ceux-ci sont supérieurs à la norme. Elles comprendront notamment :  
les calculs énergétiques complet, global et décomposé, pour l’ensemble des consommations prises en compte dans les objectifs énergétiques ou objectifs visés.

#### **B. Elaboration du DAO**

Le consultant élaborera le DAO en vue de l’exécution des travaux à l’entreprise. Ces DAO seront fournis en dix (10) exemplaires dans leur version provisoire et en cinq (05) exemplaires, avec un reproductible, dans leur version définitive. Lesdits dossiers seront conformes au modèle de DAO types les plus récents utilisés par le Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage de la Guinée en matière d’Appel d’Offres International/national pour les travaux (DAO Banque Mondiale).

**NB : Dans le DAO le Consultant intégrera tous les aspects environnementaux et sociaux issus des études EIES réalisés par un autre Cabinet recruté par le PDACG.**

#### **7. Résultats attendus**

Les résultats attendus de la mission du Consultant seront ponctués par les documents suivants à élaborer et à acheminer par le Consultant au PDACG :

- le rapport d’état des lieux (diagnostic) est disponible,
- le rapport d’Avant-Projet Détaillé est disponible
- le DAO est disponible

## 8. Exécution de la Mission du Consultant

### A. Profil du Consultant

Le Consultant recherché est un Cabinet (firme) ou un groupement de Cabinets exerçant dans le domaine du génie civil ou du génie rural et ayant réalisé en tant que bureau d'études au cours des dix (10) dernières années au moins trois projets de construction de bâtiments administratifs (laboratoires, Bâtiments à usage de bureaux....)

### B. Composition de l'équipe de projet du Consultant

L'équipe du Consultant comprendra le personnel clé suivant :

Poste	Formation	Expérience générale	Expérience spécifique
Chef de mission	Architecte (BAC+5)	Au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles acquises dans les études, la conception de bâtiments administratifs, à usage de laboratoires	Avoir déjà réalisé 3 projets similaires en tant que Chef de mission dans des projets d'études en vue de la construction de bâtiments administratifs, à usage de laboratoires
Ingénieur électricien	Ingénieur en génie électrique ou équivalent (BAC+5)	Au moins sept (7) ans d'expériences professionnelles acquises dans le calcul des bilans énergétiques (puissance) lors des projets d'études (Bâtiments administratifs, à usage de laboratoire)	Avoir déjà réalisé 3 projets similaires en tant qu'Ingénieur chargé du calcul des bilans énergétiques (puissance) dans des projets d'études en vue de la construction de bâtiments administratifs, à usage de laboratoires
Hydraulicien	Ingénieur hydraulicien (BAC+5)	Au moins sept (7) ans d'expériences professionnelles acquises dans le dimensionnement des conduites d'alimentation et d'évacuation (EU, EV, EP) des eaux lors des projets d'études (Bâtiments administratifs, à usage de laboratoire)	Avoir déjà réalisé 3 projets similaires en tant qu'Ingénieur chargé du dimensionnement des conduites d'alimentation et d'évacuation (EU, EV, EP) des eaux dans des projets d'études en vue de la construction de bâtiments administratifs, à usage de laboratoires
Dessinateur	Brevet d'études professionnel en dessin technique	Au moins 5 ans d'expériences acquises dans des missions d'études de projet de bâtiments	Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires en qualité de dessinateur dans le cadre d'une mission d'études de projet de bâtiment.

### C. Durée de la mission et chronogramme d'exécution

La durée globale de la mission du Consultant est estimée à 1.5 mois pour l'ensemble des prestations et se décompose comme suit :

- 0.5 mois pour la Phase liée à l'état des lieux ;
- 1.0 mois pour les phases APD et DAO ;

### D. Tableau d'utilisation des Experts

Le tableau ci-après donne le temps d'affectation de chaque expert clé du Consultant pour la réalisation de la mission.

<b>Expert</b>	Chef de mission	Ingénieur électricien	Hydraulicien	Dessinateur
<b>Durée (h/m)</b>	1,50	0,50	0,50	1,00

### **E. Moyens logistiques et fonctionnement de la mission**

Le Consultant assumera entièrement tous les frais de fonctionnement y compris son personnel de support et, de toute la logistique qu'il devra mettre en œuvre pour la réalisation complète de ses prestations, dans les délais définis dans les présents Termes de Référence. Les locaux servant de bureau et ceux destinés à accueillir le laboratoire géotechnique seront à la charge également du consultant.

### **F. Obligations du PDACG**

Le PDACG mettra à la disposition du Consultant, les informations et documents (marchés, rapports d'études, etc.) en sa possession pouvant s'avérer nécessaire à la bonne conduite de la mission du Consultant.

### **9. Méthode de sélection du Consultant**

La sélection du consultant se fera selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC).